

3.4 Durée et conditions de travail

En 2015, la **durée habituelle hebdomadaire du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi, salarié ou non, est de 37,3 heures en moyenne en France métropolitaine : 40,5 heures pour celles à temps complet et 22,9 heures pour celles à temps partiel. Cette durée est largement supérieure chez les non-salariés : 53,9 heures pour les agriculteurs et 47,5 heures pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Elle est de 36,1 heures pour l'ensemble des salariés, 39,1 heures pour ceux à temps complet et 23,3 heures pour ceux à temps partiel.

Certaines personnes en emploi ont des **horaires de travail atypiques**. Sur une période de quatre semaines, deux personnes sur cinq ont travaillé au moins une fois le samedi, une sur cinq le dimanche, une sur quatre le soir et une sur dix la nuit. Parmi les salariés, les employés sont plus concernés par le travail le samedi et le dimanche, les ouvriers par le travail la nuit et les horaires alternés et les cadres par le travail le soir et au domicile bien qu'il ne s'agisse pas de leur lieu de travail attiré. Les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont plus souvent concernés que les salariés par le travail le soir, le week-end et par les horaires variables.

En 2013, les salariés affiliés au régime général de la Sécurité sociale ont subi 21 **accidents du travail** avec arrêt pour un million d'heures rémunérées. Avec 42 accidents du travail par million d'heures salariées en 2013, les ouvriers du régime général sont les salariés les plus

exposés aux accidents. Le nombre moyen d'accidents pour un million d'heures de travail s'élève à 24 pour les hommes, contre 17 pour les femmes. Cet écart provient surtout de la surexposition aux accidents du travail des ouvriers par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles, les ouvriers étant en majorité des hommes. À catégorie socioprofessionnelle identique, les fréquences des accidents du travail diffèrent peu entre les hommes et les femmes, sauf parmi les employés. Cette différence s'explique par une surreprésentation des employés hommes dans les activités les plus risquées comme le transport et l'acheminement du courrier, le commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres ou la restauration rapide. Par ailleurs, la fréquence des accidents du travail diminue avec l'âge. Elle est particulièrement élevée parmi les salariés hommes de moins de 20 ans. Ils travaillent en effet plus souvent que leurs aînés et que les femmes dans des secteurs où le risque d'accident est important (construction, commerce, hébergement et restauration, intérim, etc.).

Par ailleurs, plus de 50 000 **maladies professionnelles** ont été reconnues en 2013 par le régime général de la Sécurité sociale ; 87 % sont des troubles musculo-squelettiques, 8 % sont provoquées par l'amiante. Mais ces dernières constituent la grande majorité des cancers professionnels (85 %). La reconnaissance d'une maladie professionnelle intervient entre 40 et 59 ans dans près de trois cas sur quatre. ■

Définitions

La **durée habituelle hebdomadaire du travail** s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ».

Les **horaires de travail atypiques** s'opposent aux horaires en journées standardisées (c'est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi) et concernent les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (entre 20h et minuit) ou la nuit (entre minuit et 5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation.

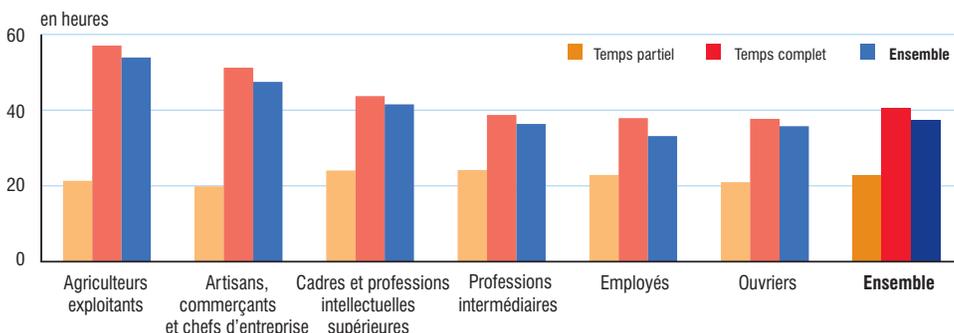
Accident du travail : accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam-TS, et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Maladie professionnelle : une atteinte à la santé contractée au cours du travail et qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaines. Ses symptômes apparaissent après une période de latence.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage et revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- « Le travail du dimanche en 2014. Près d'1 salarié sur 5 concerné chaque mois », *Dares Analyses* n° 78, octobre 2015.
- « Les accidents du travail entre 2005 et 2010. Une fréquence en baisse », *Dares Analyses* n° 10, février 2014.
- « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 47, juillet 2013.
- « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007 », *Dares Analyses* n° 56, septembre 2010.

1. Durée habituelle hebdomadaire du travail en 2015



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

2. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2015

en %

Catégorie socioprofessionnelle (répartition en %)	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc. ¹	Horaires variables d'une semaine à l'autre ¹
	... le soir (20h-00h)	... la nuit (00h-5h)	... le samedi	... le dimanche	... au domicile s'il n'est pas le lieu de travail		
Agriculteurs exploitants (2 %)	41	12	85	69	32	0	43
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 %)	38	9	71	31	40	0	35
Cadres et professions intellectuelles supérieures (18 %)	34	8	32	19	37	1	20
Professions intermédiaires (26 %)	26	8	34	20	18	6	19
Employés (28 %)	19	8	44	24	3	6	22
Ouvriers (20 %)	20	13	28	12	1	15	14
Ensemble (100 %)	25	9	39	21	15	6	20

1. Organisation des horaires dans l'emploi principal.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Lecture : en 2015, 34 % des cadres ont travaillé au moins une fois le soir (entre 20 h et 00 h) au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

Note : la formulation et la période de référence des questions sur les horaires de travail atypiques ont été modifiées en 2013, ce qui ne permet pas d'effectuer des comparaisons avec les résultats des années antérieures. Les chiffres entre parenthèses indiquent la répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2015.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

3. Nombre d'accidents du travail pour un million d'heures de travail en 2013

	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres	2	2	2
Professions intermédiaires	10	12	11
Employés	22	16	18
Ouvriers	42	45	42
Âge			
De 15 à 19 ans	51	28	44
De 20 à 29 ans	32	20	27
De 30 à 39 ans	25	15	21
De 40 à 49 ans	22	16	19
De 50 à 59 ans	18	16	18
60 ans ou plus	9	12	10
Ensemble	24	17	21

Champ : France, salariés du régime général (hors salariés des particuliers employeurs, contractuels de la fonction publique et salariés en intérim).

Lecture : en 2013, pour un million d'heures de travail salariées, les femmes ouvrières totalisent en moyenne 45 accidents du travail reconnus et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Sources : Cnam-TS 2013 (accidents du travail) ; Insee, DADS 2013 (heures salariées).